



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Recrutement des professeurs des écoles

Question écrite n° 41356

### Texte de la question

M. Frédéric Reiss interroge M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur le recrutement des professeurs des écoles. Dans la procédure de recrutement via le concours de professeur des écoles, l'éducation nationale prévoit une liste complémentaire susceptible de permettre le recrutement de personnes n'ayant pas réussi le concours lorsque des candidats admis sur la liste principale se désistent. Il apparaît cependant que de façon croissante lors des dernières rentrées, les besoins non pourvus d'enseignants soient compensés par le recrutement de contractuels. Ce canal aboutit à donner aux intéressés un contrat précaire de 10 mois. La difficulté provient du fait que pour être contractuel, les intéressés doivent avoir un niveau Bac +3, contre master pour les candidats de la liste complémentaire et adresser une simple lettre de motivation aux instances compétentes. Cette politique a pour résultat d'écarter des personnes formées pour enseigner au profit de personnels moins qualifiées. Face au caractère inéquitable des mesures de recrutement prises, il souhaite connaître sa position quant à l'instauration d'une priorité pour les candidats des listes complémentaires de concours face au recours à des contractuels.

### Données clés

**Auteur :** [M. Frédéric Reiss](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (8<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 41356

**Rubrique :** Enseignement maternel et primaire

**Ministère interrogé :** [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

**Ministère attributaire :** [Éducation nationale et jeunesse](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [28 septembre 2021](#), page 7090

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)